



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

télévision

Question écrite n° 56030

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de la culture et de la communication les mesures que compte prendre le Gouvernement à la lumière du rapport Schwarz sur l'accroissement de la publicité à la télévision et sur sa répartition entre chaînes publiques et chaînes privées.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souhaite savoir si, à la lumière du rapport rédigé par M. Schwarz sur la production audiovisuelle et son financement, le Gouvernement souhaite prendre des mesures relatives à l'accroissement de la publicité à la télévision et sur sa répartition entre les chaînes publiques et privées. En effet, en matière publicitaire, M. Schwarz a proposé, d'une part, que les chaînes publiques puissent pratiquer une coupure publicitaire au sein de programmes diffusés après 20 heures qui ne sont pas qualifiés d'oeuvres (divertissements, magazines, émissions de plateau, etc.) et, d'autre part, que la durée des écrans publicitaires soit progressivement alignée sur celle des chaînes privées. Ces mesures n'ont pas été retenues par le Gouvernement car elles conduiraient à affaiblir la spécificité des chaînes de service public. En outre, les différentes chaînes de France Télévisions n'atteignent pas le plafond autorisé de volume de publicité diffusé et disposent donc d'une marge de progression à réglementation inchangée.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56030

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2005, page 660

Réponse publiée le : 3 mai 2005, page 4567